



Déclaration F3SCT-D du 14 septembre 2023

Mesdames et Messieurs les membres de la formation spécialisée,

Décidé à tourner la page de la mobilisation contre la « réforme » des retraites, le gouvernement a profité des vacances pour avancer encore dans la destruction des droits des travailleurs et des services publics. Il a publié en plein été les décrets d'application de la réforme des retraites. Comme les millions qui se sont mis en grève et ont manifesté, FO continue de revendiquer le retour à l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, avec 37,5 annuités, le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes spéciaux. Il n'est pas admissible de confisquer deux ans de leur vie aux travailleurs, qui plus est dans un contexte où l'accès aux services de santé est de plus en plus compliqué, où l'inflation et les remboursements empêchent une partie de la population de se soigner.

Les ministres changent, mais leur volonté de liquider l'École publique demeure et s'amplifie : le ministre Attal maintient les suppressions de postes, les fermetures de classes, le « pacte », le SNU, l'acte 2 de l'École inclusive. S'il s'est retrouvé contraint de reporter les épreuves de spécialités en juin, il maintient la réforme Blanquer du baccalauréat qui est la cause de la désorganisation des lycées et a instauré, avec *Parcoursup*, une pression constante sur les personnels et les élèves. Cette pression va s'accroître davantage étant donné que seul le contrôle continu sera pris en compte pour *Parcoursup*. Les ajustements successifs n'y changent rien : ce que les personnels revendiquent, c'est l'abrogation de la réforme du lycée, de la réforme du baccalauréat et de *Parcoursup* pour revenir à des épreuves nationales, terminales, disciplinaires et anonymes pour toutes les disciplines et restaurer ainsi le baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire !

Par voie de presse, le président Macron a prétendu vouloir régler le problème des élèves en difficulté... en avançant la rentrée au 20 août. Si le niveau des élèves était vraiment une de ses priorités, le président commencerait par améliorer leurs conditions d'apprentissages et les conditions de travail des personnels en réduisant les effectifs dans les classes. Pour y arriver une seule solution, revenir sur les 9 900 suppressions de postes d'enseignants décidées depuis son premier mandat et sur les fermetures de classes, dont 51 dans le département cette année. Il doit ainsi satisfaire les revendications des personnels : créer des postes statutaires dans les écoles, les établissements, les services, rétablir les horaires disciplinaires rognés au fil des contre-réformes. Dans le département, il manquait des personnels dans presque tous les établissements à la rentrée, notamment dans certaines matières comme les lettres classiques ou les sciences. De nombreux personnels administratifs en arrêt ne sont pas remplacés, comme au lycée Valin ou au collège de Saujon, ce qui reporte sur les autres personnels la charge de travail. Ce ne sont ni les

vacances « trop longues » ni les journées « trop chargées » qui expliquent les difficultés de certains élèves, mais bien le manque de postes, de personnels et la dégradation permanente des conditions de travail.

Ces annonces sur les vacances tombent alors que depuis la rentrée le département subit une nouvelle vague de fortes chaleurs. Dans de nombreuses salles de classe des écoles, collèges et lycées, les températures ont explosé, dépassant régulièrement les 30°, entraînant des difficultés physiques allant parfois jusqu'au malaise. Nous l'avions évoqué l'hiver dernier, mais c'est aussi le cas lors des épisodes caniculaires qui semblent amenés à se multiplier, les locaux scolaires inadaptés ou mal entretenus ont des conséquences graves sur la santé et la sécurité des personnels, des élèves, sur les conditions de travail et même sur le budget des établissements. Beaucoup souffrent d'une mauvaise isolation, certaines fenêtres ne s'ouvrent pas, d'autres n'ont pas de volets... Au lycée de Jonzac des volets sont bloqués depuis des années et le toit fuit en plusieurs endroits sans que rien ne soit fait. Ces bâtiments sont de véritables passoires thermiques qui, dans la situation actuelle d'inflation des prix de l'énergie, vont générer une augmentation conséquente de la ligne budgétaire viabilisation. Nous n'accepterons pas que les crédits pédagogiques soient rognés pour compenser un manque d'entretien des établissements scolaires. Nous demandons un véritable plan de réhabilitation des bâtiments pour assurer la sécurité de tous.

Cet été, le collège de Tonnay-Charente a subi un important incendie. Alors que les personnels, puis les élèves, ont été accueillis à la rentrée dans cet établissement, la question de la sécurisation de la structure du collège reste posée. Nous souhaitons savoir si des études ont été réalisées avant la rentrée sur la solidité du bâti, et si c'est le cas, nous vous demandons que les résultats de ces études soient communiqués à l'ensemble des personnels. Sinon ces études doivent être effectuées immédiatement pour vérifier que les personnels et les élèves sont bien en sécurité.

Alors que le gouvernement arrive à trouver 413 milliards d'euros sur cinq ans pour le budget militaire, le président annonce une enveloppe de seulement 500 millions d'euros d'ici 2030 pour la rénovation des établissements. Ramenée au nombre d'écoles, collèges et lycées de France qui en ont besoin, cette somme est bien dérisoire et inférieure au budget actuel déjà insuffisant. L'Etat doit financer tous les travaux nécessaires.

FO rappelle que c'est l'Etat-employeur qui est responsable de la sécurité physique et mentale de ses agents et qui doit prendre les mesures nécessaires pour l'assurer.

Pour le ministre Attal, la priorité de cette rentrée serait d'interdire le port de l'abaya à l'Ecole. Cette annonce médiatique est une diversion destinée à éviter de parler des vrais problèmes qui touchent l'Ecole, à tenter de diviser les personnels pour casser le front commun qui s'est construit lors des bagarres pour les retraites et contre le pacte. Par les conflits et tensions qu'elle génère, cette annonce met les personnels dans une situation délicate, voire dangereuse. Les chefs d'établissements, en premier lieu, puisqu'ils se retrouvent pris entre une annonce ministérielle inepte, sans aucun texte de cadrage, et l'impact que cette annonce va avoir sur les parents et les élèves. Après plusieurs mois de refus, le ministère semble enfin décidé à accéder à la demande de FO de mettre à l'ordre du jour de la F3SCTm, les conditions de travail des

personnels de direction. Il est navrant qu'il eût fallu attendre la mort d'un principal dans son collège à Lisieux cet été pour que cette revendication aboutisse ! Ce terrible drame n'aurait pas dû se produire. En effet, aucun personnel de direction ne devrait avoir à effectuer de levée de doutes, le gardiennage n'entrant pas dans leurs missions, comme l'a indiqué cet été ID-FO, pas plus que dans celles des personnels administratifs. Nous demandons que chaque établissement soit doté d'un dispositif n'imposant pas aux personnels de direction des tâches qui ne relèvent ni de leurs missions, ni de leur statut et très spécifiquement sur les périodes non ouvrées.

Il est d'autant plus urgent de mettre à l'ordre du jour des F3SCT les conditions de travail des personnels de direction que le ministre a publié au cœur de l'été deux textes pour reporter sur eux la responsabilité du remplacement et de la lutte contre le harcèlement. Nous nous opposons à ce désengagement de l'État, qui demande aux personnels de remplir leurs missions alors que les coupes budgétaires se multiplient et que le ministère continue de supprimer des postes. C'est l'État qui doit recruter des personnels sous statut, créer des postes pour que le remplacement puisse fonctionner, pour limiter le nombre d'élèves par classe, le nombre d'élèves par établissement et pour améliorer leur encadrement. Il est hypocrite d'entasser les élèves dans les écoles, avec toujours moins d'adultes et de s'étonner du développement du harcèlement.

Derrière l'abaya, le ministre tente aussi de cacher qu'en dépit de l'opposition des personnels, il a profité des vacances pour publier en catimini différents décrets qui remettent en cause en profondeur le fonctionnement de l'Ecole publique : pacte, remplacements de courte durée, direction d'école. En application de la loi Rihlac, il donne aux directeurs l'autorité sur les personnels de leur école par un transfert de compétences, modifie leur rôle et ouvre la possibilité de transformer les missions des IEN. C'est une attaque contre les statuts, les missions, c'est la création de hiérarchies intermédiaires et un renforcement de l'autonomie des écoles sur le modèle des établissements du second degré. FO s'y oppose, demande l'abrogation de la loi Rihlac, la fin des expérimentations, le respect des statuts et du cadre national de l'Ecole.

Par ses annonces provocatrices, l'exécutif tente aussi de faire oublier les 3 000 enseignants qui manquent en cette rentrée. Comment s'étonner que les concours de l'enseignement ne soient plus attractifs ? En plus de la dégradation des conditions de travail, l'inflation qui prend tous les travailleurs à la gorge touche aussi les personnels de l'Education nationale et les plonge de plus en plus dans la précarité. Le président Macron a déclaré : « *Nous avons engagé une revalorisation historique des enseignants : c'est le cœur du pacte enseignant* ». Mais loin des promesses de campagne, loin de compenser l'inflation sur un an, le pacte c'est, uniquement pour les enseignants ou « assimilés », travailler plus pour perdre moins. Le pacte n'est pas une revalorisation, mais une étape supplémentaire dans la destruction de l'Ecole publique et des statuts. Améliorer les conditions de travail c'est aussi améliorer les conditions salariales des personnels. FO revendique la hausse de la valeur du point d'indice de 10% tout de suite et sans contrepartie, et l'ouverture de négociations pour rattraper la perte de 27,5% de pouvoir d'achat depuis 2000.

Alors que tous les personnels, les parents, les élèves constatent au quotidien la catastrophe de l'inclusion systématique, qui ne permet plus à l'École de remplir ses missions, l'exécutif prévoit de dégrader encore la situation avec l'acte 2 de l'École inclusive. Cette politique purement comptable se fait au détriment de tous : élèves, parents, enseignants... C'est cette logique qui est appliquée quand les ULIS du second degré comptent toutes plus de 10 élèves : si la circulaire indique que ce maximum peut être dépassé sous certaines conditions, cette situation ne peut devenir la norme. Nous refusons cet acte 2, comme nous continuons de revendiquer le rétablissement du droit à un enseignement spécialisé et adapté pour tous les élèves dont la situation l'exige, la création des postes, des structures et des établissements spécialisés à hauteur des besoins, le retour à une véritable formation d'enseignant spécialisé pour les personnels qui le souhaitent, le recrutement des AESH, sous un statut fonction publique, à hauteur des besoins, avec un vrai salaire et un vrai statut Éducation nationale, l'abandon et des PIAL et de la mutualisation, et l'abrogation des lois Peillon, Blanquer et Montchamp.

La destruction de l'École publique, la précarisation des personnels, la dégradation de leurs conditions de travail, des conditions d'apprentissage et d'encadrement des élèves, sont des choix politiques. Nous les refusons : il faut donner à l'École publique, comme à l'hôpital, les moyens de remplir ses missions.

Je vous remercie pour votre écoute.